

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

Commune de DOURDAN

**du Conseil Municipal du 15 décembre 2017**

Nomenclature N° : 1

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2017141

Présents : 25

**Objet : Rapport annuel du délégataire sur l'exploitation du chauffage urbain pour la saison de chauffe 2016/2017**

Le 15 décembre 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 8 décembre 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

**PRESENTS** : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Désigane FLORE, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Nadia LE BOURNOT, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Sylvine HENDELUS a donné pouvoir à Olivier BOUTON, Séverine HULBACH a donné pouvoir à Thomas KIEFFER, Claudine KIEFFER a donné pouvoir à Thérèse GILBERT, Luc TURNER a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Christophe JEDRECY a donné pouvoir à Annie SARRAN, Jean-Jacques DULONG a donné pouvoir à Brigitte ZINS, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTE** : Christelle BARTHELEMY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Thérèse GILBERT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Olivier BOUTON :

La Commune de Dourdan gère depuis 1971 les installations de chauffage urbain dont la chaufferie centrale est implantée à la Croix Saint Jacques.

La Commune a délégué l'exploitation du chauffage urbain à la société IDEX pour une durée de 9 ans à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015 acté par délibération n°DEL2015065 du conseil municipal du 10 juin 2015.

Le rapport du délégataire ainsi que son analyse effectuée par la commune sont joints à la présente délibération.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 1411-3,

**Vu** la délégation de service public relative à la production, au transport et à la distribution de chaleur de la ville de Dourdan et ses avenants successifs, avec IDEX Territoires,

**Vu** la délibération N°DEL2015065 du conseil municipal du 10 juin 2015 portant sur la délégation de Service Public avec la Société IDEX jusqu'au 30 juin 2024,

**Vu** l'avis de la Commission « Urbanisme – Travaux - Développement Durable » du 27 novembre 2017,

**Vu** l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 4 décembre 2017,

**Considérant** l'obligation du délégataire à produire à l'autorité délégante, un rapport concernant l'exploitation et la gestion du service de l'année précédente,

**Considérant** le rapport annuel de la saison de chauffe 2016/2017 produit par la société IDEX relatif à l'exploitation du chauffage urbain de la Croix Saint Jacques à Dourdan, et reçu en Mairie le 22 septembre 2017,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **prend acte** des dispositions du rapport du délégataire de Service Public relatif à l'exploitation du chauffage urbain pour la saison de chauffe 2015/2016.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le **26 DEC. 2017**
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour Extrait Conforme

La Maire  
Maryvonne BOQUET

